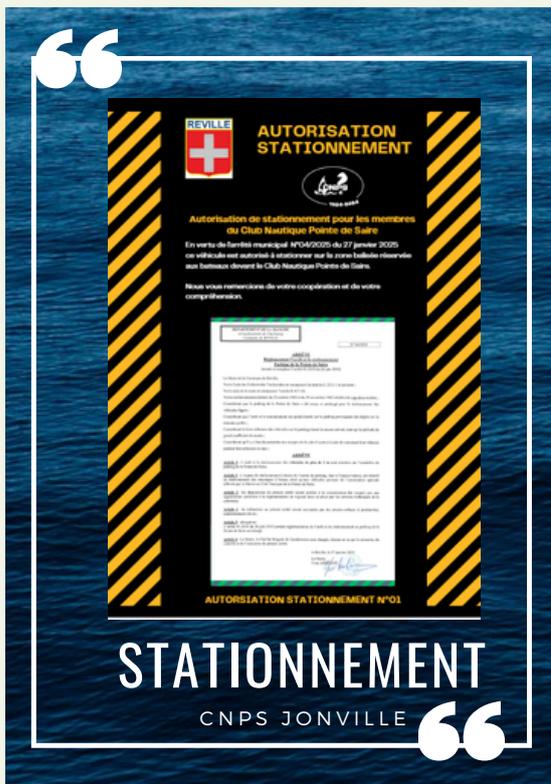




L'ACTU DU CNPS

CLUB NAUTIQUE DE LA POINTE DE SAIRE



PLUS DE SOUCIS DE STATIONNEMENT !

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'en collaboration avec la Mairie et la Gendarmerie, le Club Nautique Pointe de Saire a mis en place une autorisation de stationnement pour la zone balisée devant le club ! Grâce à cela, nos membres peuvent désormais stationner en toute légalité lors de leurs activités au club. Nous souhaitons remercier la mairie pour son aide dans la mise en place de cette facilité de stationnement pour nos adhérents.

Pour profiter du stationnement, il vous suffit de disposer le document - qui sera disponible au club - sur votre tableau de bord de manière visible. Nous rappelons à tous nos membres qu'il est important de faire preuve de solidarité et de civisme en remettant le document en place après usage pour permettre aux autres membres de bénéficier également de cette facilité de stationnement.

En travaillant ensemble pour créer une communauté de sports nautiques respectueuse et solidaire, nous pouvons améliorer notre expérience au club et renforcer notre engagement pour notre association. Nous remercions tous les membres pour leur coopération et leur soutien dans cette initiative.

GRACE À VOS AVIS !

La newsletter "Actu CNPS" est très appréciée pour sa variété de sujets, sa convivialité et sa diversité d'informations fournies.

Les membres souhaiteraient voir des sujets tels que l'environnement, la vie marine locale, les outils utiles pour les riders et des portraits ou interviews de membres historiques et actuels abordés dans la newsletter.

La majorité des membres préfèrent recevoir la newsletter de manière mensuelle ou bimestrielle.

Pour les améliorations, les membres ont suggéré l'ajout de photos, de vidéos et la présentation d'outils utiles dans la newsletter.

En résumé, les actions attendues de l'association sont de continuer à proposer des articles variés tout en prenant en compte les sujets mentionnés par les membres, d'intégrer des photos et des vidéos, des témoignages et la présentation d'outils utiles pour les riders.





ASSURANCE TOUT SAVOIR ...

Le CNPS a contracté une assurance de type « Groupement sportif » qui couvre en terme de Responsabilité Civile (RC), chaque adhérent à jour de sa cotisation dans la pratique LIBRE (c'est à dire hors compétitions).

Cette Responsabilité Civile couvre les dommages causés involontairement aux autres adhérents et aux tiers, en France et en Europe, et dans les autres pays du monde pour des séjours n'excédant pas 3 mois consécutifs.

Les informations complémentaires en PJ ou [ICI](#)

ATTENTION, PRIORITES !

Sur l'eau comme ailleurs dans notre vie quotidienne, sur la route par exemple, des règles de priorités et d'attitudes s'appliquent afin de rendre nos pratiques plus sûres pour nous mêmes et pour les autres usagers de la mer.

Ce mois-ci nous vous rappelons quelques règles de base qui , si elles sont illustrées par des kite surfs, s'appliquent tout aussi bien au kite foil, windsurf, windfoil, wingfoils et pas que.....

N'hésitez pas à réviser vos (nos) basiques, à les partager avec les autres pratiquants et n'oubliez pas que la sécurité commence à "nos pieds" !

Pour en savoir plus, consultez les fiches mises à votre disposition au club et rendez vous sur le site internet, rubrique "Notre sécurité" [ICI](#).

SECURITE
CNPS JONVILLE

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES SUGGESTIONS, DES SOUHAITS N'HESITEZ PAS À NOUS ECRIRE , NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE : SECRETAIRE@CNPS-JONVILLE.COM